

Projet de loi n°105: Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique

Ce projet de Loi déposé le 9 juin vient remplacer le projet de Loi 86¹.

Avec ce nouveau projet de Loi, le gouvernement abandonne l'idée de revoir l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires et ne modifie que très peu les pouvoirs du Conseil d'établissement. Cependant, et c'est ce qui nous préoccupe, il maintient sa volonté de décentralisation.

Le projet propose de maintenir la création d'un comité de répartition des ressources constitué principalement de directions d'établissement et maintient le principe selon lequel la plus petite entité possible (les établissements scolaires) serait responsable des services à offrir.

Le projet de Loi prévoit également, par le biais d'un changement des règles budgétaires, que certaines mesures, déterminées par le ministre, « sont destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement ». Cette pratique s'opère déjà dans les règles budgétaires 2016-2017.

Pour la FPPE, il est clair que les commissions scolaires doivent offrir des services professionnels publics et en assurer une organisation centralisée afin d'en favoriser la répartition équitable et la cohérence.

La Fédération a fait des représentations dans ce sens lors de la commission parlementaire portant sur le projet de Loi 86 en février 2016. Elle exprimera à nouveau ses préoccupations et présentera des recommandations, conjointement avec la CSQ, devant la Commission parlementaire le 21 septembre prochain.

¹Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire

Par Sophie Massé,
Vice-présidente



Vers une évaluation du service par le ministère ?

Cinq ans après la première enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) d'un partenariat entre plusieurs organismes, dont les ministères de l'Éducation (MÉES), de la Santé (MSSS) et de la Famille (MF), l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et Avenir d'enfants, le ministère a annoncé le deuxième cycle de cette enquête pour 2017.

L'objectif du projet est de recueillir des données auprès de l'ensemble des classes de maternelle (5 ans) du Québec. Les enseignantes et les enseignants concernés seront invités à remplir un questionnaire pour chacun de leurs élèves.

Différence notable avec l'enquête de 2012, le MÉES entend procéder, en arrimage avec cette enquête, à l'évaluation du programme Passe-Partout. Cette évaluation « permettra de mettre à profit les données de l'EQDEM pour évaluer l'effet de la participation au programme sur le développement des enfants à la maternelle ».

La FPPE, dans sa volonté de faire davantage connaître et valoriser le service Passe-Partout, fait actuellement des démarches auprès du ministère pour être associée, au même titre que les autres organisations syndicales et pour s'assurer que les professionnelles et professionnels concernés soient également invités à participer.

Pour en savoir plus sur cette enquête :

<http://www.eqdem.stat.gouv.qc.ca/>

Par Sophie Massé,
Vice-présidente